

Conditions pour bénéficier du dispositif Borloo ancien secteur intermédiaire (baux conclus en 2009)

BORLOO ANCIEN			
Composition du foyer fiscal du locataire	PLAFONDS DE RESSOURCES ⁽¹⁾		
	ZONE A	ZONE B	ZONE C
Personne seule	43 753 €	33 816 €	29 590 €
Couple marié	65 389 €	45 155 €	39 771 €
Personne seule ou couple + 1 personne à charge	78 602 €	54 302 €	47 612 €
Personne seule ou couple + 2 personnes à charge	94 153 €	65 553 €	57 622 €
Personne seule ou couple + 3 personnes à charge	111 459 €	77 113 €	67 630 €
Plafonds de loyer ⁽¹⁾	ZONE A	ZONE B	ZONE C
	17,31 €	11,31 €	8,19 €

Zone A : Paris et 416 communes voisines, 79 communes sur la Côte d'Azur et 97 communes du Genevois français.

Zone B : agglomérations de plus de 50 000 habitants, et agglomérations chères situées à la marge de l'Ile-de-France et en zones littorales ou frontalières.

Zone C : reste du territoire.

(1) Définition des zones : arrêté du 19/12/03 (JO du 21).

Conditions pour bénéficier des dispositifs Borloo neuf, Robien recentré et Scellier (baux conclus en 2009)

Composition du foyer fiscal du locataire	BORLOO NEUF ET SCCELLIER SOCIAL				ROBIEN RECENTRÉ ⁽³⁾			
	PLAFONDS DE RESSOURCES ⁽²⁾				PLAFONDS DE LOYERS ⁽²⁾			
	ZONE A	ZONE B1	ZONE B2	ZONE C ⁽⁴⁾	ZONE A	17,32 €	ZONE A	21,65 €
Personne seule	47 753 €	32 499 €	29 791 €	29 590 €	ZONE B1	12,04 €	ZONE B1	15,05 €
Couple marié	65 389 €	47 725 €	43 749 €	39 771 €	ZONE B2	9,85 €	ZONE B2	12,31 €
Personne seule ou couple + 1 personne à charge	78 602 €	57 135 €	52 374 €	47 612 €	ZONE C ⁽⁴⁾	7,22 €	ZONE C ⁽⁴⁾	9,02 €
Personne seule ou couple + 2 personnes à charge	94 153 €	69 146 €	63 384 €	57 622 €	<p>Zone A et Zone C : zones identiques à celles du Borloo ancien, voir ci-dessus.</p> <p>Zone B1 : agglomérations de plus de 250 000 habitants, + Annecy, Bayonne, Chambéry, Cluses, La Rochelle, Saint-Malo, pourtour de la Côte d'Azur, Départements d'Outre-mer, Corse et îles.</p> <p>Zone B2 : autres zones frontalières ou littorales chères, limites de l'Ile-de-France.</p> <p>(2) Définition des zones : arrêté du 10/8/06 (JO du 11), pour les investissements réalisés jusqu'au 3 mai 2009. Pour les investissements réalisés à compter du 4 mai 2009, les zones sont définies par l'arrêté du 29/04/09 (JO du 3 mai). (3) Plafonds identiques pour le dispositif « Scellier ». (4) Le dispositif Scellier ne s'applique pas dans la zone C, ni le dispositif Robien recentré à compter du 4 mai 2009.</p>			
Personne seule ou couple + 3 personnes à charge	111 459 €	81 156 €	74 394 €	67 630 €				